

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six avril à vingt- heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2016

Présents : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Galisson, Joubert, Michener, Langlade, Saint-Seine, Tartarin

Excusés : Mmes Beauvais, Prieur

Secrétaire de séance : M. Vandenhecke

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 01-2016** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 22 place Jasnin appartenant à M. et Mme BEZERT
- **Décision n° 02-2016** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 6 rue des Racinaux appartenant à M. et Mme LANGLADE
- **Décision n° 03-2016** : une concession de cimetière (durée : 50 ans) a été attribuée à M. Parage.

N° 2016-25 : SUBVENTION 2016 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

7-5- Finances locales – subventions

Le maire indique les demandes de subvention des associations communales au titre de l'année 2016 :

- Entente sportive : 0 € - l'association demande le remplacement du ballon d'eau chaude aux vestiaires
- Club d'aéromodélisme : 300 €
- Club du Lévrier de Sport de Touraine : 700 €
- Amicale des Chapellois : 150 €

Le maire propose d'attribuer les subventions comme suit :

Club d'Aéromodélisme	300 €
Club du Lévrier de Sport de Touraine	400 €
Amicale des Chapellois	150 €
Souvenir Français	100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus, soit un total de 950 €.

N° 2016-26: RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DU LOGICIEL SEGILOG

1-1 Commande publique – marché public

Le maire explique que le contrat d'acquisition du logiciel SEGILOG arrive à expiration.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour trois ans (du 01 mai 2016 au 30 avril 2019) pour un montant de 2 300 € H.T./an (soit 6 900 € H.T. pour 3 ans).

Le maire indique que ce contrat comprend l'acquisition de la licence, d'utilisation des logiciels (état civil, comptabilité, cimetière...), la maintenance et la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de renouveler le contrat d'acquisition des logiciels SEGILOG pour une durée de trois ans (du 01 mai 2016 au 30 avril 2019)
- **Précise** que la rémunération de la prestation est de 2 300 € H.T./an (soit 6 900 € H.T. pour 3 ans)

N° 2016-27: SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

7-5- Finances locales - subventions

Le maire indique que le collège Maurice Genevoix de Ligueil demande une subvention pour les élèves domiciliés dans notre commune concernant un voyage scolaire à la base de plein air du Blanc.

Le maire rappelle que la commune ne subventionne que les voyages linguistiques et propose donc de ne pas accorder de subvention pour ce voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas accorder de subvention pour ce voyage scolaire,
- **Précise** que désormais le conseil municipal étudiera uniquement les demandes de subvention qui concernent un voyage linguistique.

2016-28 : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ALIÉNATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N° 27 AU LIEU-DIT « COSNIER »

3-2- Domaine et patrimoine - aliénation

Le maire indique que M. et Mme Berleau souhaite acquérir une partie du chemin rural n° 27 au lieu-dit « Cosnier ». L'acquisition de cette parcelle permettrait aux propriétaires de construire un muret le long de la voie communale n°6 afin d'éviter l'inondation de leur terrain. L'emprise du chemin rural concernée ne dessert que la propriété de M. et Mme Berleau.

Le maire précise que l'ensemble des frais (géomètre, frais d'actes...) seront pris en charge par l'acquéreur.

Vu les articles L. 161-10 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles R. 161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Vu la demande de M. et Mme BERLEAU Jean-Marie et Annette concernant l'acquisition d'une partie du chemin rural n°27 longeant leur parcelle cadastrée C n° 1326 sur une superficie de 109 m².,

Considérant que cette partie du chemin rural n°27 ne dessert que leur propriété et n'a donc plus d'intérêt public,

Considérant qu'une enquête publique doit être ouverte avec nomination d'un commissaire-enquêteur, pour l'aliénation du chemin rural n° 27,

Considérant qu'à l'issue de cette enquête, une seconde délibération interviendra pour autoriser et définir les modalités de vente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation du CR n°27 précitée du 31 mai 2016 au 14 juin 2016,
- **Autorise** le maire à signer toutes pièces et actes nécessaire à la poursuite de l'affaire.

Questions diverses :

Fête du 14 juillet : bénévoles

Le maire informe que ce sera le groupe Tempo Oiô ! qui interviendra pour la fête du 14 juillet. La prestation dure 2 h pour un montant de 1 300 €.

Le maire précise qu'il faudra que la commission Vie associative réfléchisse dès janvier 2017 pour le choix d'un groupe pour l'année prochaine.

Mme Langlade indique que la commission pourra regarder les groupes proposés dans le cadre des Percufoles.

Seront présents pour aider à l'organisation de la fête :

- Jean-Pascal Adam
- Anne-Sophie Galisson
- Arlette Prieur
- Christophe Vandennecke
- Jean-Claude Micat (uniquement le 14 juillet – le matin)
- Sylvie Joubert (sous réserve de confirmation)
- Lionel Roulet (sous réserve de confirmation)

M. Adam indique qu'il faudrait acheter des couverts pour le repas. Il donnera au secrétariat le nombre pour la commande.

Peintures des portes de l'église

La peinture des portes de l'église sera faite le lundi 9 mai (rendez-vous à 8 h30).

Seront présents : Jean-Claude Micat, Christophe Vandennecke, Patrick Verna, Chantal de Saint-Seine, Mme Vidal (Color Rare).

Le secrétariat réserve des repas au restaurant pour le midi.

Aménagement de la rue de l'Abbé Favoreau

Le maire indique que la bande podotactile située devant la maison de M. et Mme Michaud a été supprimée.

M. Roulet précise que la plaque pour l'accès à la cave de Mme Ancelet située au niveau du passage piéton est glissante. Les agents techniques vont mettre une peinture antidérapante.

Places de stationnement pour les PMR

M. Adam indique que la place de stationnement PMR située devant la salle des fêtes est mal positionnée. Elle est située juste devant la porte d'entrée du bar et bloque l'accès si un véhicule est stationné.

Le maire indique que les emplacements seront revus lors des travaux d'aménagement du centre bourg.

Fusion des communautés de communes

Le maire présente le powerpoint réalisé pour la conférence des maires du 15 avril 2016.

Ce document fait la synthèse des travaux réalisés par les différents groupes de travail qui ont été créés pour la fusion des communautés de communes.

Ce document reprend les différentes compétences qui pourraient être exercées par la nouvelle communauté de communes et précise les arbitrages qui restent à faire (sur les modes de gestion).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 17 mai 2016 à 20 h.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 26 avril 2016

	Délibérations
2015-25	Subvention 2016 aux associations communales
2015-26	Renouvellement du contrat d'acquisition du logiciel SEGILOG
2015-27	Subvention pour un voyage scolaire
2015-28	Ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation partielle du chemin rural n° 27 au lieu-dit « Cosnier »

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2016

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Absente
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	Absente
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	